

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
SECRETARIAT GENERAL
CELLULE DES PROJETS ROUTIER A FINANCEMENT
CONJOINT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC WORKS
SECRETARIAT GENERAL
JOINTLY FUNDED ROAD PROJETS UNIT

**PROJET D'AMENAGEMENT DES ROUTES DE DESENCLAVEMENT DE LA
ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE DE KRIBI (PARZIK)**

103

14 AVR 2025

ADDITIF N°01/ADT/MINTP/SG/CPR-FC/IR/1/SPM/2025 DU

PORTANT MODIFICATION DES VOLUMES 1 ET 2 DU DAOIO
N°0019/AOIO/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2025 RELATIF AUX
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE NATIONALE N° 7
EDEA – KRIBI (110,05 KM) EN 02 LOTS

Les aspects ci-après du DAOIO sont modifiés comme suit :

I- BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

1- Prix 000 – 1 Installation générale de chantier et des services

Au lieu de : N.B. Les locaux, les équipements et matériels construits ou acquis devront être rétrocédés à l'administration locale à la fin des travaux,

Lire : N.B.. Les locaux, les équipements et matériels construits ou acquis devront être rétrocédés à l'administration locale à la fin des travaux. En effet, les locaux seront construits en matériaux définitifs selon des plans préalablement validés par le maître d'œuvre sur des sites mis à disposition par le maître d'ouvrage.

Le reste sans changement

2- Prix 000-11-1 : Acquisition des véhicules pour le suivi des chantiers par la CPR-FC du MINTP

- Au lieu de : Provision de Cent quatre-vingt millions
- Lire Montant de la Provision : Cent Soixante-onze millions

3- Prix 000-11-2 : Acquisition des véhicules pour le suivi activités du projet par les Délégués Départementaux du MINEPDED et du MINTP de La Sanaga Maritime et de l'Océan

- Au lieu de : Provision de Cent cinquante Millions
- Lire : Montant de la Provision : Cent quarante millions

4- Prix 000 – 12 : Déplacements de réseaux des concessionnaires des Lots 1 et 2

- Supprimer le montant de la Provision

5- Prix 000-13 : Mesures en faveur de la visibilité du projet, manque de provision

- Au lieu de : Provision de Cent cinquante Millions
- Lire Montant de la Provision : cinquante Millions

6- Prix 202.2.3 : Déblais par rabotage du revêtement existant au droit des ouvrages provisoires

- Au lieu de : Unité « m² »
- Lire Unité : « m³ »

7- Prix 200.3.2 Purge :

- Au lieu de : l'unité est le ml dans le BPU
- Lire : *L'unité de la purge est le mètre cube « m³ »*

8- Prix 400-4-1 Dépose de buse Ø1000

- Au lieu de Unité : « u »
- Lire : Unité « ml » dans le BPU page 102 du DAO

9- Prix 400-4-2 Dépose de buse 2Ø1000

- Au lieu de : Unité : « u »
- Lire : Unité « ml » dans le BPU page 102 du DAO

10- Le prix 400-7-1 Fossés longitudinaux et divergeant en béton ou en maçonnerie.

Ce prix ne comprend pas la dallette de couverture qui est rémunérée au prix 400-7-3.

- au lieu de : Ce prix rémunère l'exécution de fossés longitudinaux et de divergents en béton ou maçonnerie en terrain de toute nature exceptée rocheuse au profil triangulaire et/ou trapézoïdal conformément aux plans types.
- lire : Ce prix rémunère l'exécution de caniveaux rectangulaires en béton armé de section 60x60 conformément aux plans types.

11- Prix 414 : Curage des ouvrages hydrauliques

La définition du prix dans le BPU est corrigée en son dernier paragraphe comme suit:

- Au lieu de : Il s'applique au mètre linéaire d'ouvrage effectivement curé et quelle que soit sa section
- Lire : Il s'applique à l'unité (u) d'ouvrage effectivement curé et quelle que soit sa section

12- Prix 415-15 : Curage de caniveaux et fossés toutes sections confondues

- Au lieu : Unité « u »
- Lire : Unité « ml »

13- Prix 500-1-1 : Béton de classe C25/30 pour béton armé

- Au lieu de : Béton de classe C20/25 pour béton armé
- Lire : Béton de classe C25/30 pour béton armé

14- Prix 500-1-9 La chape balayée à une épaisseur de 4 cm.

- Au lieu de : Nettoyage et réalisation d'une chape balayée sur les parties en béton armé et trottoir
- Lire : Nettoyage et réalisation d'une chape balayée de 4 cm d'épaisseur sur les parties en

béton armé et trottoir

15- Prix 500-1-11 : Remise en état des gardes corps existants

- Au lieu de : Unité « LE FORFAIT (ff) »
- Lire : Unité « LE METRE LINEAIRE (ml) » à la page 117 du DAO

16- Prix (500-2-6-1) Chape épaisse

- Au lieu de : Chape épaisse
- Lire : Chape de 3 cm d'épaisseur

17- Prix (500-2-6-2) Caniveau fil d'eau en asphalte

- Au lieu de : Caniveau fil d'eau en asphalte
- Lire : Caniveau fil d'eau à fond en asphalte porphyré de 30cmx2cm

18- Série des prix 500-3 relatif à la Construction de passage supérieur (Fly over) au carrefour de l'autoroute Kribi – Lolabé

Les indices des prix ci-après sont modifiés comme suit dans le DOE et le PBU

Ancien	Nouveau	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Montant HT (FCFA)
500-3-3	500-3-6	Appuis				
500-3-3-1	500-3-6-1	Cintres - Échafaudages	ff	1		
500-3-3-2	500-3-6-2	Coffrages ordinaires	m ²	942.5		
500-3-3-3	500-3-6-3	Coffrages soignés	m ²	751.5		
500-3-3-4	500-3-6-4	Armatures passives	kg	290 893.56		
500-3-3-5	500-3-6-5	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m ²	166.95		
500-3-3-6	500-3-6-6	Béton de classe C20/25	m ³	528.47		
500-3-3-7	500-3-6-7	Béton de classe C30/37 pour béton armé	m ³	926		
500-3-3-8	500-3-6-8	Bossages intérieurs	m ³	1.26		
500-3-4	500-3-7	Tablier béton				
500-3-4-1	500-3-7-1	Cintres mobiles pour hourdis	ff	1		
500-3-4-2	500-3-7-2	Coffrage soigné	m ²	1 419.11		
500-3-4-3	500-3-7-3	Armatures passives	kg	152 460.00		
500-3-4-4	500-3-7-4	Béton de classe C35/45 pour béton armé	m ³	762.3		
500-3-5	500-3-8	Superstructures				
500-3-5-1	500-3-8-1	Chape épaisse	m ²	1 309.00		
500-3-5-2	500-3-8-2	Drainage murs, culée	m ³	34		
500-3-5-3	500-3-8-3	Bordures de trottoir	ml	514		
500-3-5-4	500-3-8-4	Corniches préfabriquées	ml	514		
500-3-5-5	500-3-8-5	Trottoirs	ml	160		
500-3-6	500-3-9	Équipements				
500-3-6-1	500-3-9-1	Barrières BN4	ml	545.56		
500-3-6-2	500-3-9-2	Séparateur DBA	ml	272.78		
500-3-6-3	500-3-9-3	Drains de tablier	ml	25		
500-3-6-4	500-3-9-4	Joint de chaussée 80 mm	ml	34		
500-3-6-5	500-3-9-5	Joint de trottoirs	ml	15		
500-3-6-6	500-3-9-6	Appareils d'appui de 400t	u	20		
500-3-6-7	500-3-9-7	Fourreaux Ø150 dans trottoir	ml	462		

Ancien	Nouveau	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Montant HT (FCFA)
500-3-6-8	500-3-9-8	Gargouille	u	10		
500-3-6-9	500-3-9-9	Étanchéité au Bitume sur tablier ou toutes autres équivalences	m ²	1 078.00		
500-3-6-10	500-3-9-10	Étanchéité des voiles enterrés par un complexe de revêtements d'étanchéité bicouche	m ²	169.5		
TOTAL SERIE 500						

Le reste sans changement

19- Prix 500-3-5-6 Mise en œuvre d'un dispositif de drainage (Lot 2)

- Au lieu de Unité « Néant »
- Lire : Unité « ml » à la page 139 du DAO

20- Prix 600-4-2 Aménagement de ralentisseur de vitesse

- Au Lieu de : Ce prix rémunère la réalisation de ralentisseur de type trapézoïdal et de dimensions normalisées en béton armé dosé au minimum à 400 kg de ciment CEM I 42,5 par mètre cube conformément aux plans approuvés et aux normes de réalisation des ralentisseurs. Ils seront implantés et construits aux endroits indiqués par le Maître d'œuvre.

Il comprend notamment :

- l'implantation ;
- la démolition éventuelle de la chaussée existante ;
- les fouilles et l'évacuation à la décharge des déblais ;
- le réglage du fond de fouille ;
- le ferrailage et le coffrage,
- la fourniture et mise en œuvre du béton C30/37;
- la mise en œuvre de joint bitumineux ;
- toutes sujétions de transport, manutention, d'exécution et de main-d'œuvre ;

Ce prix s'applique au mètre linéaire (ml) de ralentisseur construit suivant les plans d'exécution approuvés par le Maître d'œuvre.

L'UNITE (En lettres).....FCFA

- Lire : Ce prix rémunère la réalisation du METRE LINEAIRE (ml) de ralentisseur de type plateau en béton bitumineux (BBME) de 15 cm d'épaisseur et de 15.00 m de largeur de palier conformément au plan type fourni et aux normes ou textes encadrant la réalisation des ralentisseurs au Cameroun. Il sera implanté et construit à l'endroit indiqué par le Maître d'œuvre.

Ce ralentisseur de type plateau est encadré de chaque côté par six (06) ralentisseurs de type bandes sonores en BBME de 5 cm d'épaisseur et de 60 cm de largeur.

Il comprend notamment :

- l'implantation ;
- la préparation du support ;
- la fourniture et la mise en œuvre de la couche d'accrochage ;
- la fourniture et mise en œuvre du béton bitumineux ;
- la pose des panneaux de signalisation verticale ;
- la mise en place de la peinture sur le ralentisseur ;
- toutes sujétions de transport, manutention, d'exécution et de main-d'œuvre ;

Ce prix s'applique au METRE LINEAIRE (ml) de ralentisseur y compris les bandes sonores construites suivant les plans d'exécution approuvés par le Maître d'œuvre. La longueur à prendre en compte est celle de la largeur de la chaussée jusqu'aux trottoirs.

LE METRE LINEAIRE (En lettres).....FCFA



21-Prix 700-4 : Traitement et stabilisation des berges par la technique des murs de soutènement en remblai renforcé ou d'équivalente nature d'une hauteur moyenne de 6.00 m dans la zone du PK99+525 au PK100+100

• **Au lieu de :**

Ce prix rémunère le traitement et stabilisation des berges par la technique des murs de soutènement en remblai renforcé fortrac ou d'équivalente nature d'une hauteur moyenne de 6.00 m dans la zone du PK99+525 au PK100+100, conformément au CCTP.

Il comprend notamment :

- tous les travaux de topographie ;
- le déblai de mauvais sol mis en dépôt quelle que soit la distance ;
- la fourniture du remblai provenant d'emprunt suivant le système de remblai renforcé ;
- la mise en œuvre du remblai provenant d'emprunt ou de déblai suivant le système de remblai renforcé ;
- la fourniture et la pose des coffrages segmentaux suivant l'angle d'inclinaison des remblais renforcés ;
- la fourniture à pied d'œuvre des géogrilles de renforts à la note de calcul et plan d'exécution ;
- la fourniture à pied d'œuvre des géocomposites de confinement à la note de calcul et plan d'exécution ;
- la mise en œuvre des matériaux géosynthétiques conformément à la note de calcul et plans d'exécution du remblai renforcé ;
- la fourniture et végétalisation des parements des remblais renforcés ;
- et toutes sujétions d'exécution.

La quantité à prendre en compte résultera de constats contradictoires.

LE METRE LINÉAIRE (En lettres).....FCFA

• **Lire :**

Ce prix rémunère au mètre linéaire, tout confondu, le traitement et la stabilisation des berges d'une hauteur moyenne de 6.00 m, y compris la mise en place des boudins de protection en sable de diamètre 11 m à la base de l'ouvrage de stabilisation des berges en remblai renforcé dans la zone du PK99+525 au PK100+100 tels que définis dans les plans et profils types et conformément au CCTP.

Il comprend notamment :

- la fourniture et la mise en œuvre du remblai technique provenant d'emprunt ou de déblai conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise en œuvre du remblai en matériaux drainants conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la pose des coffrages segmentaux suivant l'angle d'inclinaison des remblais renforcés conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise œuvre des géogrilles de renforts (GEO-J1080 T, GEO-J780T) conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise œuvre des géotextiles de confinement anti-érosion BS 25 conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise en place des boudins de protection brise-lames de type Soiltain CP 200/200 ou équivalent, y compris le remplissage avec du sable pompé de mer conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise en place des tubes d'ancrage anti-affouillement de type Soiltain PP 80/80 de diamètre 0.50 m ou équivalent, y compris le remplissage hydraulique avec du sable conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise en place des géotextiles de protection de type HaTe E 500 BAW de 500 g/m² ou équivalent, conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;



- le compactage soigné du remblai conformément aux normes en vigueur (NF EN 14475, EBGEO 2010). Le compactage jusqu'à l'obtention d'une densité "in situ" $\geq 96\%$ de celle obtenue à l'essai PROCTOR MODIFIE ;
- les frais de réception des travaux et l'ensemble des suggestions pour effectuer la planche d'essais de compactage, les essais propres à déterminer pour chaque type de sols, les conditions de mise en œuvre ou de traitement des matériaux et les caractéristiques utiles et minimales des engins de compactage, ainsi que le nombre minimal de passes et la vitesse de compactage ;
- la fourniture et végétalisation des parements des remblais renforcés ;
- les études d'exécution, y compris les méthodologies et les phasages des différents travaux qui seront remises par l'entrepreneur et son fournisseur du système au Maître d'œuvre pour approbation ;
- les études topographiques et géotechniques complémentaires ;
- et toutes sujétions d'exécution.

La quantité à prendre en compte résultera de constats contradictoires.

Prix 705 : Traitement et stabilisation des berges par la technique des murs de soutènement en remblai renforcé ou d'équivalente nature d'une hauteur moyenne de 3.00 m dans la zone du PK105+850 au PK107+975

• **Au lieu de :**

Ce prix rémunère le traitement et stabilisation des berges par la technique des murs de soutènement en remblai renforcé fortrac ou d'équivalente nature d'une hauteur moyenne de 3.00 m dans la zone du PK105+850 au PK107+975), conformément au CCTP.

Il comprend notamment :

- tous les travaux de topographie ;
- le déblai de mauvais sol mis en dépôt quelle que soit la distance ;
- la fourniture du remblai provenant d'emprunt suivant le système de remblai renforcé ;
- la mise en œuvre du remblai provenant d'emprunt ou de déblai suivant le système de remblai renforcé ;
- la fourniture et la pose des coffrages segmentaux suivant l'angle d'inclinaison des remblais renforcés ;
- la fourniture à pied d'œuvre des géogrilles de renforts à la note de calcul et plan d'exécution ;
- la fourniture à pied d'œuvre des géocomposites de confinement à la note de calcul et plan d'exécution ;
- la mise en œuvre des matériaux géosynthétiques conformément à la note de calcul et plans d'exécution du remblai renforcé ;
- la fourniture et végétalisation des parements des remblais renforcés ;
- et toutes sujétions d'exécution.

La quantité à prendre en compte résultera de constats contradictoires.

N.B. L'entreprise doit proposer dans son offre la technique de protection qu'il compte mettre en place pour protéger le mur de soutènement de la berge contre la houle et le vandalisme des usagers et en tenir compte dans son offre financière.

LE METRE LINEAIRE (En lettres).....FCFA

• **Lire :**

Ce prix rémunère au mètre linéaire, tout confondu, le traitement et la stabilisation des berges d'une hauteur moyenne de 3.00 m en remblai renforcé dans la zone du PK105+850 au PK107+975 tels que définis dans les plans et profils types et conformément au CCTP.

Il comprend notamment :

- la fourniture et la mise en œuvre du remblai technique provenant d'emprunt ou de déblai conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise en œuvre du remblai en matériaux drainants conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la pose des coffrages segmentaux suivant l'angle d'inclinaison des remblais renforcés conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise œuvre des géogrilles de renforts (GEO-J1080 T, GEO-J780T) conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- la fourniture et la mise œuvre des géotextiles de confinement anti-érosion BS 25 conformément à la note de calcul et plans d'exécutions ;
- le compactage soigné du remblai conformément aux normes en vigueur (NF EN 14475, EBGEO 2010). Le compactage jusqu'à l'obtention d'une densité "in situ" $\geq 96\%$ de celle obtenue à l'essai PROCTOR MODIFIÉ ;
- les frais de réception des travaux et l'ensemble des suggestions pour effectuer la planche d'essais de compactage, les essais propres à déterminer pour chaque type de sols, les conditions de mise en œuvre ou de traitement des matériaux et les caractéristiques utiles et minimales des engins de compactage, ainsi que le nombre minimal de passes et la vitesse de compactage ;
- la fourniture et végétalisation des parements des remblais renforcés ;
- les études d'exécution, y compris les méthodologies et les phasages des différents travaux qui seront remises par l'entrepreneur et son fournisseur du système au Maître d'œuvre pour approbation ;
- les études topographiques et géotechniques complémentaires ;
- et toutes sujétions d'exécution.

La quantité à prendre en compte résultera de constats contradictoires.

N.B. L'entreprise doit proposer dans son offre la technique de protection qu'il compte mettre en place pour protéger le mur de soutènement de la berge contre la houle et le vandalisme des usagers et en tenir compte dans son offre financière.

22- Prix 700-7 : Aménagement paysager des berges à Kribi

- **Au lieu de :**

Ce prix rémunère l'aménagement paysager des berges à Kribi conformément au plan joint. Il comprend notamment :

- toutes les fournitures et la réalisation d'espaces verts ;
- toutes les fournitures et l'aménagement d'allées en pavé ;
- toutes les fournitures et la plantation d'arbres d'embellissement ;
- la fourniture et l'installation de banc de soupir ;
- toutes les sujétions d'exécutions.

Il s'applique au mètre carré surface aménagée, mesurée contradictoirement.

LE METRE CUBE (En lettres)..... FCFA



- Lire :

Ce prix rémunère l'aménagement paysager des berges à Kribi conformément au plan joint. Il comprend notamment :

- la préparation (nettoyage, démolitions, enlèvement des déchets/débris divers) ;
- les implantations ;
- les terrassements (déblais, remblais) et nivèlement.
- l'ensemencement de pelouses y compris utilisation de terre végétale ou tout autre moyen devant faciliter la croissance rapide du gazon. Les pelouses devant être délimitées par des longrines en béton armé, posées de manière à faciliter le drainage des eaux de pluies par ruissèlement sur le gazon ;
- la plantation d'arbres et leur entretien pendant la période de garantie ;
- la pose des pavés autobloquants de 6 cm d'épaisseur, délimitées par des longrines en béton armé ;
- La mise en place des asperseurs d'eau pour arrosage y compris le dispositif de prise d'eau et la tuyauterie ;
- la pose de candélabres solaires complets pour éclairage public ;
- L'aménagement des parterres de fleurs et arbustes ;
- toutes les sujétions d'exécutions.

Les quantités des travaux sont consignées dans le tableau ci-dessus :

Désignation	Unités	Quantités
Surface globale de l'aménagement	m ²	42 600
Surface globale de l'engazonnement	m ²	38 900
Surface des allées en pavés autobloquants de 6 cm d'épaisseur	m ²	8 400
Surface des parterres de fleurs ou d'arbustes	m ²	300
Arbres à planter	u	80
Asperseur d'au moins 15 m de portée	u	420
Candélabre solaire simple cross	u	15
Candélabre solaire double cross	u	05

Il s'applique au mètre carré surface aménagée, mesurée contradictoirement.

LE METRE CARRE (En lettres) FCFA

23- Série des prix 800 relatif à la gestion sociale et environnementale

24- *Les indices des prix ci-après sont modifiés comme suit dans le DQE et le PBU*

800	800	GESTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE			
800-1-1	800-1	Gestion environnementale			
800-1-2	800-1-1	Aménagement, équipements et installations de préservation de l'environnement	Ft	1,00	
800-1-3	800-1-2	Aménagement, équipements et installations pour la sécurité	Ft	1,00	
800-1-4	800-1-3	Remise en état de sites et rétablissement des accès aux établissements publics et aux propriétés privées	Ft	1,00	

Le reste sans changement

II- CADRE DU DETAIL QUANTITATIF

25- Prix 000 Installation générale du Chantier du lot 2

- Au lieu de (numérotation) : 000-1, 000-1 , 000-2, 000-3, 000-4, 000-5, 000-6, 000-7, 000-8 et 10
- Lire (numérotation) : 000-1, 000-2, 000-3, 000-4, 000-5, 000-6, 000-7, 000-8, 000-9 et 000-10 conformément au BPU

26- Prix 000-11-1 : Acquisition des véhicules pour le suivi des chantiers par la CPR-FC du MINTP

- Au lieu de : Provision de 180 000 000
- Lire : Montant de la Provision : 171 000 000

27- Prix 000-11-2 : Acquisition des véhicules pour le suivi activités du projet par les Délégués Départementaux du MINEPDED et du MINTP de La Sanaga Maritime et de l'Océan

- Au lieu de : Provision de 150 000 000
- Lire : Montant de la Provision : 140 000 000

28- Prix 000 – 12 : Déplacements de réseaux des concessionnaires des Lots 1 et 2

- Supprimer le montant de la Provision

29- Prix 000-13 : Mesures en faveur de la visibilité du projet, manque de provision

- Au lieu de Provision de 150 000 000
- Lire Montant de la Provision : 50 000 000

30- Prix 202..3 : Délais par rabotage du revêtement existant au droit des ouvrages provisoires

- Au lieu : de Unité « m² »
- Lire : Unité : « m³ »

31- Prix 500-1-5 Reconstitution de l'enrobage

- Au lieu de : Unité « m² »
- Lire : Unité « m³ » à la page 179 du DAO

32- Prix 500-1-8 : Fourniture et pose de relevé pour joint de trottoir

- Au lieu de : Unité « u »
- Lire : Unité « ml » à la page 179 du DAO

33- Prix 500-1-11 Remise en état des gardes corps existants Lots1 et 2

- Au lieu de : l'unité de prix est le forfait (ff)
- Lire : l'unité est le « ml » (Mètre Linéaire) avec des quantités de 150 ml et 80 ml respectivement pour le Lot 1 et le Lot 2.

34- Prix 500-1-19 : Entretien de pont sur la Kienké au Lot 2

- Ce prix est supprimé du DQE

35- Prix 500-3-3-5 : Béton de propreté dosé à 150 kg/m³

- Au lieu de : Unité « m² »
- Lire : Unité « m³ » à la page 180

36- Prix 700-1 ; 700-2 et 700-3 :

- Voir les DQE mises en forme



III- CCTP VOLUME 2

37- C19- 1 Signalisation verticale (Page 89)

Paragraphe 3

- Au lieu de :

Les supports de panneaux seront métalliques et de section en U pour éviter toute rotation du panneau sous l'effet de turbulences lors du passage rapproché de la circulation lourde. Les panneaux de direction et de localisation seront munis d'un film antigraffiti appliqué sur toute leur surface pour lutter contre les risques d'accrochage ou de malveillance.

- Lire :

Les supports de tous les panneaux seront en acier galvanisé de section rectangulaire minimale 80x40x1.5 pour éviter toute rotation du panneau sous l'effet de turbulences lors du passage rapproché de la circulation lourde. La section du support sera justifiée par une note de calculs approuvée par le Maître d'œuvre. Les panneaux de direction et de localisation seront munis d'un film antigraffiti appliqué sur toute leur surface pour lutter contre les risques d'accrochage ou de malveillance.

Le reste sans changement

IV- MATERIEL

38- Page 57 du DAO, volume 1 : Liste des matériels

Pelle Chargeuse

- Au lieu de pelle chargeuse de capacité 10 m³ au moins,
- Lire : pelle chargeuse de capacité 10 tonnes au moins

Camion à carburant.

- Au lieu de : Camion à carburant de 10 litres au moins
- Lire : Camion-citerne à carburant de 10 000 litres au moins

Finisseur VOGEL

- Au lieu de : Finisseur VOGEL Super 3000-3i ou équivalent
- Lire : Finisseur VOGEL Super 2000-3i ou équivalent

V- FORMULAIRE EXP - 4.2(c).

Expérience spécifique de gestion des aspects ES

[Le formulaire suivant est à remplir par le Soumissionnaire et chaque membre d'un GECA]

Nom du Soumissionnaire: _____

Date: _____

Nom du Membre du GECA: _____

No. et intitulé de l'Invitation à soumissionner: _____

Page _____ de _____ pages

Exigence n° 1 conformément au point 4.2 (c): _____

Identification du marché				
Date d'attribution				
Date d'achèvement				
Rôle dans le marché	Entrepreneur principal <input type="checkbox"/>	Membre du GECA <input type="checkbox"/>	Ensemblier <input type="checkbox"/>	Sous-traitant <input type="checkbox"/>
Montant total du marché	\$ US			
Description de l'expérience pertinente				

A. Exigence n° 2 conformément au point 4.2 (c): _____

B. Exigence n° 3 conformément au point 4.2 (c): _____

VI- Pièces Jointes. :

- *BPU corrigé prenant en compte les modifications résultant de l'additif*
- *CDQ des 2 lots corrigés prenant en compte les corrections résultant de l'additif*
- *DAOIO Volume 1 et 2 Corrigés ;*
- *Certains plans types corrigés.*

YAOUNDE, LE 14 AVR 2025

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

(Maître d'Ouvrage)



Emmanuel NGANOU D.

11/11

